Réseau wallon de Développement Rural

LES 6EMES RENCONTRES DE L'AGRICULTURE SOCIALE ET THERAPEUTIQUE EN RHONE-ALPES « L'AGRICULTURE, OUTIL D'INSERTION EN RHONE ALPES ET DANS D'AUTRES REGIONS EUROPEENNES : REUSSITES ET ECUEILS »

Évènement organisé par

Réseau ASTRA
Agriculture Sociale et Thérapeutique en Rhône Alpes

18 novembre 2015, La Motte-Servolex

RAPPORT DE PARTICIPATION

Objectifs de la journée :

- Découvrir comment l'agriculture est utilisée comme outil d'insertion dans certains pays européens (France, Belgique, Espagne, Irlande) et comment la mobilité des personnes vulnérables vers des fermes familiales se met en œuvre dans ces pays ;
- Analyser les évolutions des politiques publiques mises en œuvre dans différents pays européens ;
- Enrichir notre propre expérience par le partage et pointer les leçons à tirer.

Liens et documents utiles :

- Site web du Réseau ASTRA : www.reseau-astra.org
  Vidéos et films de témoignages, rapport, guides, …
  La mallette pédagogique du Réseau Astra est consultable gratuitement dans le Centre de Ressource du RwDR, rue de Liège 83 à 4357 Limont (Donceel) (ou achetable sur le site du Réseau ASTRA).
- Lien vers le programme de journée : http://www.reseau-astra-agriculture-sociale-therapeutique-rhone-alpes.org/10/l-agenda/les-6emes-rencontres-de-l-agriculture-sociale-et-therapeutique.html
- Site web d'Accueil Paysan : http://accueilpaysanrhonalp.free.fr/
- Site web du réseau des CIVAM : http://www.civam.org/
- Interview de Jean-Guy Henckel, directeur du Réseau Cocagne (France) – panorama des principaux défis liés aux chantiers d'insertion : http://www.reseau-astra-agriculture-sociale-therapeutique-rhone-alpes.org/10/actualites/un-entretien-avec-jean-guy-henckel-directeur-du-reseau-cocagne-france.html

A la découverte des expériences partagées…

1. Installation agricole avec accueil de personnes âgées, Rhône Alpes (France)

Emmanuelle Oddoz, accueillante familiale et adhérente Accueil Paysan

En 2013, décision de créer un projet d'agriculture sociale. En 2014 : mise en route du projet.

- L'activité agricole : élevage caprin (10chèvres), transformation fromagère, jardin potager.
- L'accueil social : temporaire ou long terme de personnes âgées avec hébergement et soutien quotidien. Actuellement deux dames âgées.

Conditions de l'accueil :

- Accueil de personnes âgées : pas d'enjeux éducatif à atteindre, pas d'objectif de parcours.
- Accompagnement au quotidien : gestion médicale, courses, promenade, présence, cuisine, …Les accueillies profite du cadre : animaux, nature, télévision, …
- Activité agricole = activité de ressourcement sur volonté de la personne. Souhait de la personne de participer ou non aux activités agricoles selon son état ou ses envies.
- Agrément d'accueillante familiale pour adultes
- Chèque emploi service – 336€ pour l'accompagnement d'une personne pendant 1 mois.
- Location logement : 540€/mois (45m2)
- Possibilité de rupture de contrat si insatisfaction des deux parties
- Lien avec les familles des accueillies. Possibilité de visites.

Difficultés rencontrées :

- Coût d'aménagement des lieux au départ – travaux de rénovation, création de la fromagerie : 20 à 25.000 € en auto-financement.
- Pas d'aides financières car le projet ne correspond pas aux critères des aides existantes. Seul 500 € via l'ARDEAR.
- Cadre juridique et législatif : choix du statut quand activité à la fois agricole, location de meublé et services avec régimes juridique, social et fiscal différents ? Associer le statut de cotisant solidaire (vente légale de fromage), d'accueillante familiale agrémentée (location meublé) et de chèque emploi services.
- Précarité du statut d'accueillante familiale : si départ en urgence d'une locataire → revenus stoppés.
- Difficulté fiscale car les activités ne correspondent pas aux cases prévues par le fisc.
- 24h/24h car personnes qui n'assument rien seules.
- Trouver du temps pour soi et préserver une intimité familiale – choix de vie à faire.
- Adaptation au rythme de vie des personnes accueillies et en même temps assurer les obligations de l'activité agricole

Leviers :

- Statut de « licencié économique » au Pôle Emlpoi : possible de créer son activité
- Formation initiale de 6 jours obligatoire et visite à domicile pour gestion lien entre accueillant et accueilli
- ARDEAR – Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural : formation + aide juridique + aide financière de 500 € lié à forum sur les finances solidaires.
- Accueil Paysan – idées, suivi et réglementation de l'accueil social (Mélanie Caron)
- Réseau Astra – membre

Critères de réussite du projet

- Viabilité économique du projet
- Bien-être professionnel pour l'accueillant
- Trouver et être à un rythme adapté, capacité d'adaptation importante

- Observation fine des besoins propres à chaque personne accueillie - satisfaction de l'accueillie.
- Relation de confiance avec la famille de l'accueilli(e). Se créée au fur et à mesure.

2. Centre de postcure et de Réadaptation de Biliers, Bretagne (France)

Mélodie Ratovo, ETS en charge de l'Unité d'Accueil et d'Orientation
Hervé David, ETS co-responsable du secteur agricole en Unité de Réadaptation

Ouvert depuis 1961 et tout d'abord orienté sur la prise en charge de personne en rupture avec le milieu agricole, le CPA prend aujourd'hui en charge les personnes atteintes de maladie mentale : psychose, schizophrénie, névrose en les plaçant en situation professionnelle. 4 secteurs, supports d'activités pour le centre :

- Agriculture/élevage : aviculture, vaches laitières et allaitantes, grandes cultures, vente à la ferme. Des petits animaux au plus grands, chaque mission est adaptée à la personne.
- Horticulture
- Ateliers techniques
- Hôtellerie-Restauration

Conditions de l'accueil

- Parcours progressif et individualisé de max. 2 ans en 2 temps :
    - 1er mois : Unité d'Accueil et d'Orientation - activités mi-temps et choix du secteur (test des 4 secteurs pendant 1 semaine chacun).
    - 2 à 6 mois : Unité d'Accueil et d'Orientation – activités à temps plein. Evaluation 3 fois/semaine niveau psychomoteur, scolaire et cognitif. Identification du chemin de réadaptation.
    - 6 à 18 mois : Unité de Réadaptation - activités à temps plein. Synthèse et évaluation tous les 3 mois avec le stagiaire (l'accueilli).
- Confrontation socio-professionnelle : tester ses limites et identifier un projet professionnel ou simplement social (gestion de la vie quotidienne – budget du ménage, etc.) en fonction du stagiaire.
- Activités agricoles : prise en charge de l'animal qui joue le rôle d'intermédiaire thérapeutique. L'animal soit recevoir des soins. C'est un moteur, une motivation au quotidien.

Critères de réussite

- Stabilisation du stagiaire (les ¾ sortent de l'hôpital – phase d'acceptation de l'arrivée en centre))
    - Intervention de médecins psychiatres, d'assistantes sociales, unité de soins et personnel accompagnateur 24/24h – correction continue des activités prévues, du traitement
    - Communication entre membres de l'équipe pluridisciplinaire sur évolution et définition d'un projet de sortie.

- Elaboration d'un projet de sortie
    - Etat des lieux sur la capacité du stagiaire à vivre dans un milieu adapté ou ordinaire
    - Sortie vers une entreprise de travail adapté, vers le domicile familial, et parfois, si temps du stage trop court, retour à l'hôpital jusqu'à prochaine tentative et adaptation du traitement.

  Le retour vers un milieu ordinaire n'est que de 2%.

  Parfois un travail de deuil de perte de leurs capacités doit être réalisé avec les stagiaires pour qu'ils acceptent leur trouble.

Difficultés rencontrées

- Contraintes liées au secteur agricole :
    - Contraintes liées à l'animal : faire coller exigences administratives salariales (horaires légaux, temps de travail, …) avec réalité de terrain liée à la gestion quotidienne d'un troupeau de bovins laitiers…
    - Anticipation climatique, évolution constante des marchés, … → nécessite une certaine expertise technique.
    - Evolution des techniques agricoles non adaptée au handicap psychique (mécanisation, …).
- Réglementations agricoles nombreuses (zone littorale, humides, …) : veille permanente pour éviter de se retrouver en situation irrégulière + démarches administratives lourdes + Centre d'accueil non prioritaire pour des aides agricoles européennes.
- Associer réglementations agricoles et réglementations liées au financement de l'organisme de tutelle – Agence Régionale de la Santé (ARS) - qui met en application les lois du secteur santé sur le terrain. L'agriculture sociale ne rentre pas dans les « cases ».
    - L'ARS ne peut pas financer des dépenses agricoles (vétérinaire, achat d'aliments, …).
    - Temps de parcours de 2 ans semble minimum pour Les Biliers. Or l'ARS, le trouve beaucoup trop long en comparaison à d'autres centres spécialisés (mais qui ne pratiquent pas l'agriculture).
    - Exigences de développement d'activités non cohérentes dans le cadre actuel.
- De moins en moins de structures agricoles d'accueil ou d'entreprise de travail adapté (mobilisables pour le projet de sortie) mais beaucoup de compétences transversales liées à l'activité agricole permettant de travailler dans d'autres secteurs (verts, …).

3. EPIDA/Solid'Action

Réseau Cocagne : asbl française qui vise à mettre en réseau, développer et animer les Jardins de Cocagne – insertion socio-professionnelle par l'activité économique (maraîchage biologique) avec comme objectifs sociaux la lutte contre les discriminations et une alimentation plus solidaire. http://www.reseaucocagne.asso.fr.

Solid'Action – Entreprise solidaire : association qui vise à trouver des solutions d'emploi pérennes pour des personnes plus vulnérables « *Solid'Action a pour vocation d'apporter de nouvelles solutions d'hébergement et de travail adaptées et durables, en milieu rural, pour tous ceux, hommes et femmes, qui rencontrent, dans un parcours de vie chaotique, les plus grandes difficultés à acquérir une autonomie de vie* ». http://www.solidaction.fr.

EPIDA : Expérimentation de Parcours d'Insertion à Durées Adaptées depuis 2011, clôturée en 2014. Née du constat que la durée d'un contrat de 2 ans pour un chantier d'insertion n'est pas suffisante pour permettre aux personnes de se stabiliser et d'envisager un accès à l'emploi classique.

Le bilan final d'EPIDA accessible via ce lien : http://www.solidaction.fr/epida-regional/84-epida/216-bilan-analyses

4. La coopérative L'Olivera, Catalogne (Espagne)

Carles de Ahumada, directeur et œnologue

Fondée officiellement en 1975, la coopérative l'Olivera vise deux objectifs :

- « L'intégration » sociale – chacun exerce une activité au même titre que les autres qu'il présente un handicap ou non. La personne reste toujours intégrée dans la société ordinaire.

  Contrairement à notre mode de fonctionnement où la personne est sortie de la société ordinaire pour entrer en milieu adapté et être soignée avec ensuite tentative de réinsertion (souvent difficile).

- La réalisation d'activités de production viables dans une zone difficile (climat, densité de population faible, urbanisation croissante, disparition de l'activité agricole,…).

La coopérative vise une action globale marquant une volonté de changement sociétal et de revalorisation des zones rurales : solidarité, démocratie, anti-capitalisme, travail pour tous, éducation, relocalisation, impact environnemental réduit, …

L'agriculture sociale combine éthique, civisme, social, solidarité et répond à ces enjeux de société : production alimentaire soutenable, activités sociales diverses (insertion, formation, accueil, réhabilitation, …) et revalorisation du rôle de l'agriculture pour l'environnement, le territoire et la communauté locale.

2 projets phare:

- Ambit RURAL (dès 1974) – Valbona de les Monges
- Ambit PERIURBAIN (dès 2010) – Can Calopa (Collserola, Barcelona) - gestion d'un terrain privé de 100 ha proche de Barcelone avec vignobles et oliveraie. Une réelle équipe commerciale a été mobilisée pour la vente de vin. La qualité des produits est garantie.

  Un objectif social de ce projet est également de faciliter l'apprentissage de jeunes issus de l'éducation spéciale et de leur permettre de travailler. Mais la pénurie d'emploi ne facilité pas cette démarche. Pour l'instant, ils essaient au moins de leur trouver des activités pour les occuper.

La coopérative l'Olivera est constituée de 70 membres répartis sur les 2 projets. Son chiffre d'affaire est de 2.000.000 €/an. 50% provient des activités de production de vins et d'olives (qui montent en flèche). 50% provient de l'Etat (aspect social).

L'Olivera fait partie d'un Réseau local « Red AgroSocial » qui réunit 6 entreprises d'insertion et 17 centres et finance des voyages d'étude et analyse le développement de l'agriculture sociale. Pour eux, la coopération est essentielle. Elle permet de partage de connaissances innovantes ! Depuis 1986, 0,7% du revenu des ventes est destiné à la coopération (projets internationaux, européens et locaux).

Difficultés rencontrées

- Nombreuses lois
- Origine des accueillis – rupture dans la vie des gens issus des institutions. Face à la diversité des type d'accueillis (problème psychiques, mentaux, exclusion sociale, …), pas de lois adaptées.
- Financement manquant
- Contrôle de l'Etat
- Syndicats perçoivent la coopérative comme une concurrence
- Obligation d'un contrat de travail – statut de handicap n'est pas utile

Leviers utilisés

- Suite à la fin de la dictature (il y a 40 ans), restructuration gouvernementale donnant de l'autonomie à la société civile.
  - Action de la société civile : « utopie mouvante » - moteur
  - Développement d'aides sociales nouvelles
- Solidarité grandissante
- Mise en réseau

Critères de réussite

- Qualité des produits
- Activité soutenable
- Implication de la communauté locale, service à la communauté locale
- S'assurer du bien-être des travailleurs
- Fonctionnement en coopérative : capital local, pouvoir de décision

- Dimension politique : valeurs du projet

5. Groene Zorg, accueil à la ferme, Flandres (Belgique)

Willem Rombaut, Directeur du Groene zorg
Dirk Talpe, Horticulteur social

Le Steunpunt Groene zorg (« soins verts ») est un centre créé au sein du Boerenbond (organisation agricole flamande).

Ses rôles :

- Intermédiaire entre les agriculteurs (fermes sociales) et le secteur social – joint l'offre et la demande,
- Définition d'un cadre qui garantit la qualité de l'accueil à la ferme.
- Information et sensibilisation des agriculteurs sur l'agriculture sociale.
- Accompagnement de l'agriculteur pour le lancement du projet.

Depuis la mise en place du centre support en 2004 et de la subvention à destination des agriculteurs (à titre principal) depuis 2006 qui s'élève à 20€/demi-journée d'accueil, le nombre de fermes sociales a fortement augmenté. Aujourd'hui c'est 800 fermes sociales qui accueillent des personnes fragilisées.

Les lieux d'accueil sont de deux types : les exploitations agricoles (très diversifiées) et les autres initiatives telles que l'aménagement de jardin, les centres équestres, …

Les secteurs qui introduisent des demandes sont très diversifiés : santé mentale (14%), aide à la jeunesse (15%), enseignement (44%), aides à domicile (6%), personnes en situation de handicap (18%), autres (3%).

Conditions de l'accueil

- Période d'accueil définie ou non selon les cas. Soit accueil ½ jour ou 1 jour/semaine sur une longue durée soit stage à la semaine.
- 20€/demi-journée d'accueil pour un agriculteur à titre principal (profession).
- Convention tripartite entre l'institution, l'agriculteur et le bénéficiaire. Importance de la relation triangulaire.
- Type d'activités (exemple de Dirk Talpe) : changer les plantes de pot, arroser, nettoyer les serres, …

Avantages de la démarche

- Lien social, expérience riche pour les différentes parties
- Evolution très positive de l'accueilli : nouvelles capacités acquises, développement de la confiance personnelle, …
- Satisfaction personnelle pour l'accueillant – action positive et enrichissante

Critères de réussite

- Intégration de l'exploitation dans l'association des agriculteurs – confiance
- Encouragement de l'agriculteur par une subvention et gratuit pour le secteur social
- Accompagnement par un centre support – garantie du cadre
- Mise en relation par centre support : canalisation des demandes, lien
- Accueil au sein d'exploitations familiales : relation 1- 1
- Continuité de l'accueil malgré les changements saisonniers d'activités

- Relation triangulaire institution/agriculteur/bénéficiaire – dialogue, gestion de conflits, compréhension du comportement de l'accueillis pour l'agriculteur et des conditions d'accueil pour l'institution et le bénéficiaire, …
- Le bénéficiaire doit être dans la ferme sur une base volontaire. Si c'est obligatoire, l'expérience à toutes les chances de mal se passer. Par exemple, un jeune ne devrait pas être placé dans une ferme sociale pour peine d'intérêt général – conséquences négatives.

6. Faren-Connell Farm, accueil à la ferme, Irlande

Jackie Moeran, agricultrice
Deirdre O'Connor, University collège Dublin

La ferme Faren-Connell pratique l'agriculture biologique d'avoine et l'élevage bio de vache allaitante, d'agneau et de dinde. Ses animaux contribuent également à l'entretien d'espaces naturels.

En 2013, introduction d'une dimension d'agriculture sociale via la plateforme « Social Farming across borders » - SoFAB. 20 fermes pilotes ont collaborés avec l'University College Dublin, la Queens University Belfast et la société Lietrim Development pour lancer des projets d'agriculture sociale dans leur ferme.
Chacune a reçu une formation de 8 jours à temps plein abordant les sujets de la santé, de la sécurité et les aspects techniques de l'accueil de personnes présentant des maladies mentales ou des handicaps à la ferme.

L'agriculture familiale :

- Elle concerne l'accueil de personnes présentant des maladies mentales, des difficultés intellectuelles ou d'apprentissage ou tout autres aspects de la prodigation de soins ou de l'exclusion sociale
- Engage et contribue par choix dans les activités agricoles et sociales en Irlande rurale
- Fermes ordinaires et famille agissent en partenariat avec les services sociaux et les gens qui reçoivent de l'aide (bénéficaires). Cela permet l'inclusion, la confiance en soi, la santé et le bien-être.
- Reconnecte les agriculteurs avec les communautés locales.
- Donne plus de choix, ouvre des opportunités mieux centrées sur la personne.
- L'agriculteur en tire l'avantage d'étendre et de diversifier ses revenus.

Objectifs du projet pilote :

- Mettre en place des services d'agriculture sociale dans 20 fermes de la région sur une base pilote et pour en retirer des leçons,
- Développer un réseau entre les agriculteurs et le personnel de la santé à travers la création de services d'agriculture sociale de haute qualité et durable,
- Construire la capacité des agriculteurs et des services de soins de santé à fournir des services d'agriculture sociale via des formations et des visites de terrain (portée par le réseau),
- Diffuser l'information sur l'agriculture sociale à travers les régions et partager les conclusions issues des projets pilotes,

- Augmenter la prise de conscience d'un large public sur le potentiel de l'agriculture sociale et contribuer à ce que les politiques publiques soutiennent ce genre de services dans le futur.

Bénéfices retirés du projet

- Bénéfices financiers pour l'agriculteur :
    - Revenus suffisants pour couvrir les charges
    - Diversification des revenus

- Bénéfices sociaux pour l'agriculteur :
    - Prise de conscience des besoins de personnes fragilisées ou malades, de leurs capacités
    - Accomplissement personnel
    - Prise de conscience de l'importance de la sécurité à la ferme
    - Moins de stress au quotidien, besoin de prendre le temps
    - Création d'un lien de camaraderie avec le bénéficiaire
    - Travail mieux organisé et plus motivant
    - Bénéfices pour la famille de l'agriculteur en entier

- Bénéfices pour le bénéficiaire
    - Santé physique : perte de poids, alimentation plus équilibrée
    - Santé mentale
    - Lien social, intégration au sein d'une famille, interaction avec les autres accueillis
    - Développement de la confiance personnelle
    - Acquisition de nouvelles compétences
    - Avoir des activités donne un sens à la vie, bien-être, satisfaction personnelle
    - Après l'accueil, capacité de communiquer avec autrui (acquise)

Conditions de l'accueil

- John : 3 jours/semaine comme employé à la ferme
- Contrat avec les services de santé locaux

Critères de réussite

- Incorporer les centres d'intérêt des accueillis dans leurs activités à la ferme
- Se baser sur les besoins individuels des bénéficiaires

Difficultés renocntrées

- Frustration de ne pas pouvoir continuer l'aventure car la législation ne suit pas…

Table-ronde
Quelles politiques et quels outils d'appui pour l'agriculture sociale et thérapeutique ?

Personnes présentes à la table :

- *Carles de Ahumada, Coopérative l'Olivera*
- *Mélanie Caron, FN Accueil Paysan*
- *Deirdre O'Connor, University collège Dublin*
- *Hervé David, CPRB*
- *Willem Rombaut, Groene zorg*

CONTENU DES ECHANGES

1) La définition de l'agriculture sociale = vision partagée et reconnaissance

- Très varié : diversité des situations (accueil à la ferme, insertion socioprofessionnelle, foyer de vie utilisant l'outil agricole, …)
- Complexité : la nommer et la reconnaître pour faire exister un projet

→ conserver de la souplesse pour éviter l'exclusion

2) Statuts diversifiés et spécifiques

- Grande diversité
- Statut semi-professionnel pour les agriculteurs → force du système si accueilli par un vrai agriculteur + assouplissement pour accueil social.

3) La rémunération de l'agriculteur et/ou de l'accueilli

- Subvention ou payement par le particulier ?
- En Flandre : Subvention 20€/demi-jour de 3h = reconnaissance/compensation pour la perte de rentabilité liée à l'accueil (ne couvre pas la totalité mais apport social).
  En 2017, budget prévu pour rémunération d'agriculteurs accueillant des personnes présentant le statut d'handicapé (à l'instar des Pays-Bas).
- Le cas de la France
  - Politiques sociales très sectorisées → réflexion portant sur une rémunération en fonction du statut de l'accueilli (selon la structure dont il dépend) ou des situations. Les exigences ne sont pas les mêmes en fonction du public cible.
    - Si accueil à la ferme - rémunération de l'agriculteur : soit 30€ accepté car considéré comme activité « sociale » ou choix d'une activité rentable → quelle rémunération ?
    - Si accueil en centre de soin : rémunération du centre – approx. 120€/jour (variable d'un centre à l'autre)
    - Accueil de personnes présentant des assuétudes 30€/jour max.3 pers/jour
    - Si insertion socio-professionnelle (surtout maraîchage et horticulture) :

- soit stage « d'apprentissage » - contrat
- soit rémunération du stagiaire (5 à 10€/h) – contrat de travail provisoire (qui peut devenir permanent)→ objectif professionnel.

Si personne en incapacité, possibilité de subsides.

➔ Définir un <u>prix plancher</u> et l'adapter au public en fonction du budget qui est derrière ?

- Reconnaissance du travail effectué par l'accueillant (accueil, centre, …) et l'accueilli (si insertion socio-professionnelle).

- Coût estimé du service rendu par l'agriculteur dans le cadre d'un accueil à la ferme (France)
  - Evalué approximativement (plutôt vers le bas) à 70€ par jour (7h) sur base du SMIC (9,81€ brut/h) pour une agricultrice accueil avec hébergement 14 jours.
  - Si service psy, accueil thérapeutique : 2,5 à 3,8 fois le SMIC.
  - Exemple de la mission régionale liée au handicap en France : préparation CAP (2 ans) : employeur reçoit 6000€, le jeune 3000€ avec possibilité aide au tutorat 2000€ pour max.80 h (souvent plus…) ce qui représente 25€ max/heure. Pour éleveurs, centres équestres, …Après 26 ans contrat d'apprentissage pour personnes handicapées.
  - Variable d'un cas à l'autre, dépend de ce que l'on intègre dans les charges, du nombre d'heures travaillées, de combien l'agriculteur se rémunère/heure, …
- Lien direct entre compétences acquises (formations) et rémunération → reconnaissance d'un savoir, de compétences mises au service d'autrui

4) Formation et accompagnement des différents acteurs

- **Formation** de l'agriculteur et des formateurs→ nouveau métier
  - Acquisition de compétences, le bon sens paysan ne suffit pas – à la fois agricole (activités agricoles – cadre temporel, sécurité, …) et social (bientraitance, maltraitance, sexualité, assertivité, capacité d'écoute, psychologie, éducation, animation d'ateliers, santé mentale …)
  - Formation en fonction des besoins → parcours de vie et parcours professionnel des uns et des autres différents
  - Formation par l'échange de pratiques : réseau de compétences
  - Facilite la compréhension mutuelle entre acteurs, la confiance en soi et en l'autre - lier deux mondes : l'agricole et le social
  - Lien direct entre compétences et rémunération
  - Garantie de qualité de l'accueil
  - Exemples :
    - Flandre définition de 8 compétences nécessaires (pouvoir d'écoute, flexibilité, orientation des activités en fonction du besoin de l'accueilli, assertivité, confiance en soi, …). Adapté au cas par cas en focntion des compétences de chacun (certaines activités réalisées et pas d'autres).

        - Foyer de vie de Bellechambre : tentative de création d'une formation avec Chambre de l'agriculture – actuellement 4 inscrits.
        - CIVAM : projet de formation en agriculture sociale au lycée agricole (massif central)
- Importance de la **mise en réseau** entre accueillants avec les acteurs de l'amont (mise en lien) et de l'aval (suite du parcours)
    - Réseau ASTRA
    - Réseau européen Diana (réunissant 7 pays)
- **Structure de coordination** pour faire le lien entre l'agricole et le social = vraie valeur ajoutée, catalyseur
    - Flandre : Groene Zorg Steunpunt – 5 personnes pour 2,5 ETP (1/2 ETP financé par les Provinces, le reste par la Région et le Boerenbond).
    - France : CIVAM + Accueil Paysan + Réseau ASTRA
- Importance de la **relation triangulaire** entre l'institution sociale, l'agriculteur et le bénéficiaire → coordinateur permet de **faciliter le dialogue** : assistance de l'agriculteur au niveau social, rencontre du milieu agricole par le bénéficiaire et l'institution sociale → relation de confiance

5) Que faut-il attendre des politiques publiques ?

- Nécessité d'une seule politique et d'un seul organisme décisionnaire
- Responsabilité du département bien-être et santé ou du département agricole ? Collaborations ?
- La marche entre les besoins et l'existant est très grande → soutenir les initiatives → viser un réel changement → engagement
- Politiques sociales qui touchent différents domaines (jeunes, assuétudes, emploi :formation, territoire, …) → valoriser cette spécificité
- Faire reconnaître l'agriculture sociale comme voie de diversification agricole (en attente de retour du Ministre compétent pour la France – nouvelle loi agricole à venir)
    - Services agricoles qui soutiennent les réseaux
    - Collaboration réelle avec organismes sociaux
- Rechercher différentes sources de financement.
- Flandre : région + provinces qui financent. L'agriculture sociale n'est pas une voie de diversification. Solution pour l'avenir est le secteur de la santé + collaboration avec recherche scientifique pour la santé, l'insertion et la pédagogie.
- Des initiatives peuvent aussi naître sans financement public (exemple de la Catalogne ou de l'Italie). En Italie, ils reçoivent uniquement un financement permettant de faire le lien entre le secteur agricole et le secteur social. Budget annuel de 3000 €.
- Catalogne : réflexion sur des financements public-privé « Le public, c'est nous ». Le Réseau Cocagne français aborde également la question au vu de la diminution des budgets publics. Mobilisation des grands groupes financiers ? du public cible ? des citoyens ? des consommateurs ? Exemple du groupe Cocagne qui accueille des personnes dans 130 jardins privés.

- Evaluer, communiquer et informer
  - Reconnaissance d'un système qualité permettant de garantir la qualité de l'accueil à la ferme
  - Evaluer précisément l'apport positif des pratiques d'agriculture sociale pour les différents acteurs et la société pour convaincre les décideurs du bien fondé de leur financement.
    Etre plus technique sur la reconnaissance des compétences. Définir la valeur ajoutée réelle.
    Création d'une « grille de comportement » adaptée aux pratiques agricoles.
  - Réaliser un travail à l'échelle européenne – mutualiser les expériences.
  - Développement d'un label « agriculture socialement responsable » ?
  - Communiquer les expériences exemplatives vers les politiciens et décideurs – faire connaître et comprendre l'agriculture sociale